

**Retraites : 1 000 € minimum mais pour 43 ans...  
C'est l'ARNAQUE !**

**DELEVOYE – MACRON annoncent :**  
**« Un minimum de retraite fixé à 85 % du Smic »**

**1 000 euros, ça sonne bien ! Mais en réalité, le minimum retraite actuel s'élève déjà à 960 euros net (en y ajoutant la complémentaire) étant basé ainsi sur 81 % du Smic.**

**Une fausse promesse ! Quand on y regarde de plus près :**

- Cette avancée sociale... est inscrite dans la loi depuis plus de dix ans ! La loi sur les retraites de 2003 avait en effet fixé l'objectif pour 2008 d'un minimum de retraite à 85 % du Smic net pour une carrière complète...
- Ces 85 % du Smic – soit environ 1 000 euros actuels – dépendraient d'une carrière complète : 43 années d'assurance pour la génération 1973, et sans doute plus dans le futur...
- En fait, c'est une fausse promesse pour compenser la baisse programmée des pensions provoquée par le système de la retraite en points - malgré l'augmentation du nombre de retraités !

**FO revendique un minimum retraite équivalent à 100 % du Smic, en effet, un salarié ayant travaillé toute sa vie au minimum salarial devrait ainsi toucher l'équivalent lors de sa retraite.**



## RAPPEL :

Le **minimum retraite** et le **minimum vieillesse** sont des mécanismes permettant d'augmenter les très faibles pensions de retraite :

- **Le minimum vieillesse** (*allocation de solidarité aux personnes âgées*), est un minimum social versé aux personnes de plus de 65 ans dont le niveau de ressources est très bas.
- **Le minimum retraite** (*minimum contributif pour le privé/minimum garanti pour les fonctionnaires*) revalorise les pensions de retraite des personnes ayant cotisé sur la base de salaires faibles.

